

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSONDélibération n°12/2022Nomenclature ACTE :

7.5 Subventions

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exerci ce	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	10	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Philippe PERCHE, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Emilie BERGONHE, Cheyenne GREAULT et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs :

Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT,
André EMMENDOERFFER à Stéphanie CUSIN-PANIT,
Aurélié GILBERT à Emilie BERGONHE,
Gilles JACQUET à Cheyenne GREAULT,
Denis BONNEAU à Josette DOURBIAS

Date de la convocation :1^{er} mars 2022**Secrétaire de séance :** Cheyenne GREAULTDate d'affichage :**SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LIMOISE**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de participation de la Maison Familiale Rurale de Limoise au titre d'une subvention d'aide à la scolarité pour un élève domicilié à Hérisson.

Elle informe les élus qu'une subvention de 50,00 € avait été versée en 2018 pour un autre élève de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 50,00 € pour 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 9 mars 2022

Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

